Justitia et Pax | Justice et Paix | Giustizia e Pace

CHRÉTIEN.NE.S POUR LA PROTECTION DU CLIMAT

Protection du climat - réflexions théologiques et éthiques

1. Fondements théologiques et éthiques

Le fondement de l'engagement chrétien pour la protection de l'environnement et du climat est la foi en la Création. Elle nous oblige à utiliser avec soin les dons de la nature, que nous considérons comme un don de Dieu. Cette foi en la création nous oriente vers une cohabitation durable et prospère dans notre « maison commune »[1], entre écologie et économie, face à une crise climatique de plus en plus manifeste. Il est la source de l'espoir qu'un avenir en Dieu est promis à la création dans son ensemble, malgré toutes les menaces.

Les chrétiennes et les chrétiens devraient en fait être des protecteurs nés de l'environnement et du climat s'ils prenaient au sérieux cette foi en la Création. Mais nous devons constater qu'une grande partie des Églises fait encore partie d'une culture qui oublie le climat. Manifestement, les Églises n'ont pas réussi à faire fructifier les sources spirituelles d'une théologie de la création pour les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Comment cela s'explique-t-il ?

La foi en la création fondée sur la Bible a souvent été minimisée en tant que mythe ou conte de fées et n'a guère pu résister à la pensée moderne marquée par les sciences naturelles.[2] Ce faisant, on a négligé le fait que l'importance de l'argument théologique de la création se situe à un autre niveau : Nous, les êtres humains, faisons partie de cette création - nous sommes des co-créatures - de sorte que nous ne sommes pas au-dessus ou à côté de la nature, mais en elle. La création ne doit pas non plus être comprise comme un simple acte au début du monde (creatio prima), mais comme une recréation permanente au sens d'une présence constante de Dieu dans ses créatures (creatio continua). Ainsi comprise, la responsabilité de la création est un mandat d'action permanent, la spiritualité chrétienne est au cœur de la « spiritualité de la création ».[3]

Dans la Bible, l'homme est appelé « terrien » (Adam).[4] Cela exprime une détermination écologique fondamentale de l'être humain : il est « poussière », dans sa limitation, un terrien, une créature appartenant à la terre. Les anciennes traductions de la Bible disaient « Soumettez la terre » à propos de la célèbre invitation de Dieu aux hommes dans le récit de la création, qui est encore aujourd'hui la source d'interprétations allant dans le sens d'une

---

[1] Cf. Encyclique LAUDATO SI' du pape François (2015) : Sur le souci de la maison commune. Laudato si' (24 mai 2015) | François (vatican.va) (état au 15.12.2022).
[2] L'ordre biblique de « soumettre » la terre a longtemps été mal interprété comme une invitation à la domination sans égards de l'homme sur ses co-créatures. Ce malentendu ne peut être dissipé que si Dieu lui-même est considéré comme le seul maître de la Création et si l'homme, bien que doté d'une dignité particulière, fait l'expérience de la solidarité en tant que co-créature.
[3] Cf. Anselm Grün, Alois Seuferling (2015): Benediktinische Schöpfungsspiritualität, Münsterschwarzach.
[4] Gn 1,26.

exploitation sans limites de la nature. Une des nombreuses « erreurs d'interprétation persistantes », comme le souligne l'ouvrage collectif « Bibel falsch verstanden. Hartnäckige Fehldeutungen biblischer Texte erklärt » (La Bible mal comprise. Explication des interprétations erronées persistantes des textes bibliques).[5] La mission de domination mentionnée en Gn 1,26 doit être comprise en même temps que l'image divine de l'homme mentionnée dans le même verset : La mission de domination ne doit donc pas être comprise dans le sens d'une exploitation ou d'une mise à disposition unilatérale, mais comme une domination selon le bon plaisir de Dieu, une domination par la sollicitude en responsabilité envers Dieu.[6]

Le christianisme n'est pas une religion de la nature, la nature ou la création n'est pas elle-même divine. Cet état de création de la nature et de la création fonde la différence entre le Créateur et la créature : l'homme n'est pas Dieu. Cette distinction entre Créateur et créature permet à l'homme d'agir et de façonner en toute liberté et sous sa propre responsabilité et de marquer de son empreinte sa relation avec la Création. Et en même temps, cette distinction décharge l'homme d'une prétendue divinité qui lui fait porter toute la responsabilité du bien-être de la création. L'homme ne peut pas porter ce fardeau, il ne peut que croire et espérer dans l'amour que le dernier mot sur la création n'a pas encore été prononcé et que le salut de toute la création est en fin de compte entre les mains de Dieu. Cette tension et cette ouverture permanentes ne le libèrent toutefois pas de sa responsabilité d'être à la hauteur de sa sollicitude envers la Création. La crise climatique, la disparition des espèces et la destruction de l'environnement sont l'expression et la conséquence de notre regard unilatéral d'exploiteurs sur la nature et ses ressources.

Malgré la différence entre le Créateur et la Création, il existe « une présence cachée de l'Éternel dans le temps » (creatio continua).[7] L'homme peut espérer la promesse de Dieu. La création est un processus créatif incessant, dans l'action responsable de l'homme s'exprime en fin de compte son image de Dieu, il participe à la réalité divine de la création.

La signification éthique et pratique de la foi en la création peut être illustrée par trois aspects :

1. *La liberté et la responsabilité* : en tant que sujet moral, l'homme est libre de disposer de lui-même et de la nature. C'est ce qui fait sa dignité particulière. Mais cette même dignité l'oblige aussi à assumer une responsabilité vis-à-vis de l'ensemble de la création.
2. *La communauté de destin globale* : la nature et l'homme sont liés par le fait d'avoir été créés par le Créateur. Cela interdit à l'homme de traiter ses co-créatures uniquement comme des moyens pour atteindre ses objectifs égoïstes. Le fait d'être créé en commun oblige l'homme à respecter l'ensemble de la création, il en fait partie et se trouve dans une communauté de destin avec elle.

---

[5] Thomas Hieke/Konrad Huber (Hrsg.) (2020): Bibel falsch verstanden. Hartnäckige Fehldeutungen biblischer Texte erklärt.
[6] Cf. Gn 9,13, où l'homme est nommé comme partenaire contractuel de Dieu : « Je place mon arc dans les nuages ».
[7] Markus Vogt (2008): Grundlagen unseres Engagements als Christen für die Schöpfung und Umwelt, in: zur debatte 6/2008, 38-40.

3. *La reconnaissance des limites* : Le respect des limites inhérentes à la création et la reconnaissance des besoins du reste de la création (faune, flore et climat) expriment la responsabilité particulière de l'homme. Le respect du Créateur implique le respect de la Création.

2. La protection du climat comme expression de la responsabilité envers la création

Il y a 40 ans, en 1983, la VIe Assemblée mondiale du Conseil œcuménique des Églises (COE) s'est tenue à Vancouver, au Canada.[8] Elle marquait le début du processus conciliaire intitulé « Justice, paix et sauvegarde de la création ». Le mot « sauvegarde » évoque la responsabilité de l'homme envers son environnement et vient du verset biblique Gn 2,15, dans lequel l'homme reçoit la mission de cultiver et de préserver le jardin d'Eden. Outre son contenu religieux et métaphysique, le terme de création exprime également l'idée d'un monde commun, marqué par le christianisme, pour l'humanité et tous les êtres vivants. Depuis, la notion de « sauvegarde de la création » a été reprise dans de nombreuses initiatives, prises de position et engagements en faveur d'une gestion de la nature fondée sur le christianisme.

L'idée de construire et de préserver la Création, avec les mots « protéger » et « conserver », se trouve finalement aussi derrière la loi suisse sur la protection de l'environnement (LPE) de 1985. L'article 1 de la loi définit l'objectif de « protéger les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes contre les atteintes nuisibles ou incommodantes, et de conserver durablement les ressources naturelles, en particulier la diversité biologique et la fertilité du sol ». L'aspect de la protection du climat n'était pas encore au centre des préoccupations dans les années 80 du siècle dernier. Aujourd'hui, nous ressentons les effets de la crise climatique : vagues de chaleur, incendies de forêt, fonte des glaciers, sécheresses, glissements de terrain, inondations, élévation du niveau de la mer, disparition accélérée des espèces, etc. Nous devons donc intégrer la protection du climat dans le concept de responsabilité envers la création.

Avec sa deuxième encyclique Laudato si'[9], le pape François a inscrit la protection de l'environnement et du climat, ainsi que la responsabilité sociale, comme une mission incontournable de l'Église. Il adresse à tous les hommes qui habitent notre maison commune ses analyses et ses exigences en vue d'un renoncement à la croyance actuelle dans le progrès.

Dans l'encyclique, le pape François se prononce contre le mode de vie actuel de l'humanité, qu'il qualifie de « suicidaire » (55). Jamais auparavant l'humanité n'avait aussi maltraité l'environnement qu'au cours des XIXe et XXe siècles, la terre semble être

[8] Le Conseil œcuménique des Églises (en abrégé : COE ; également Conseil mondial des Églises ; en anglais : World Council of Churches, WCC), dont le siège est à Genève, a été fondé le 23 août 1948 à Amsterdam. L'Église catholique n'est pas membre de ce groupement œcuménique mondial, mais elle collabore avec le COE dans plusieurs domaines.

[9] Laudato si' (24 mai 2015) | François (vatican.va).

devenue une « immense décharge » (21). Le réchauffement climatique en particulier est « l'un des défis les plus importants auxquels l'humanité est actuellement confrontée », raison pour laquelle il est très important de réduire « drastiquement » les émissions de gaz à effet de serre et d'abandonner la combustion des énergies fossiles (25f). Le pape exige ainsi la décarbonisation de l'économie mondiale, l'abandon des sources d'énergie fossiles. Le pape critique également le consumérisme. Le « rythme de la consommation, du gaspillage et de la modification de l'environnement a tellement dépassé la capacité de la planète que le style de vie actuel ne peut aboutir qu'à des catastrophes » (161).

3. Durabilité et justice climatique

Pour une traduction nécessaire de la foi en la création dans le langage de la politique et de l'économie actuelles, deux concepts s'imposent : La durabilité et la justice climatique.

La durabilité :

Le développement durable est un développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins et à choisir leur mode de vie », comme l'explique le rapport Brundtland publié en 1987.[10]

Les conséquences pratiques d'un mode de vie et d'une économie durables font aujourd'hui partie des défis existentiels pour la capacité de survie de notre civilisation. La crise climatique, en particulier, nous fait prendre conscience des interactions complexes et de grande envergure qui sont concernées et des dangers qui nous attendent.

Le passage de la société mondiale à un développement durable est un énorme défi, qui nécessite toutes les institutions sociales, politiques et économiques pour le relever. Les religions ont également un rôle important à jouer. Les potentiels religieux de l'orientation spirituelle, de l'éthique et de la morale à long terme, qui vont bien au-delà des intérêts à court terme et égoïstes, de la formation d'une communauté globale, de la création de sens rituel et de leur ancrage institutionnel dans les contextes culturels respectifs, n'ont pas encore été suffisamment activés pour la responsabilité de la création et le développement durable. Les religions et les églises pourraient s'engager dans des processus d'apprentissage qui pourraient se révéler être une redécouverte de leurs propres traditions oubliées et qui pourraient avoir des effets identitaires pour elles-mêmes.

La justice climatique:

La justice climatique considère les conséquences de la crise climatique d'un point de vue moral et politique. Il s'agit de compenser la répartition inégale actuelle des conséquences du réchauffement climatique en tenant compte du principe du pollueur-payeur, car les

[10] Brundtland-Bericht (1987): Unsere gemeinsame Zukunft. Der Brundtland-Bericht der Weltkommission für Umwelt und Entwicklung, hrsg. V. Volker Hauff.

groupes de population (majoritairement dans le Sud) qui contribuent le moins au changement climatique sont souvent ceux qui souffrent le plus de ses conséquences.

Différents concepts de justice (émissions de CO_2 par habitant, échelles différentes pour les riches et les pauvres, responsabilité historique, etc. La question centrale est la suivante :

- La responsabilité de sauver le climat peut-elle être répartie équitablement entre les pollueurs ?
- Quelle responsabilité incombe en particulier aux plus grands « pollueurs » du changement climatique ?
- Quel soutien pour surmonter la crise climatique revient aux pays les plus touchés par la crise climatique, qui n'ont généralement contribué que pour une petite part à la crise actuelle ? Les pays pauvres en particulier sont souvent impuissants face à la pénurie de nourriture et d'eau et au potentiel de conflit qui en résulte.
- Quelles exigences peuvent malgré tout leur être posées ?

Les pays industrialisés actuels sont certes responsables de l'évolution des concentrations de gaz à effet de serre, mais ce sont surtout les émissions en Asie et en Océanie qui ont fortement augmenté au cours des 20 dernières années. La réduction nécessaire des émissions futures concerne toutes les régions du monde. Les conflits d'intérêts sont inévitables. Les églises et les religions pourraient s'engager ici en tant qu'agents de compromis justes et crédibles. Le soutien à la loi sur la protection du climat serait pour la Suisse un pas important pour assumer la responsabilité de la crise climatique et pour reconnaître que la poursuite de la politique actuelle ne peut pas être une option éthiquement acceptable.

4. Argumentaire éthique

- Responsabilité

La crise climatique dans laquelle nous nous trouvons est causée par l'homme. Les connaissances scientifiques disponibles ne justifient pas de douter de cette constatation. Cette constatation entraîne une responsabilité : pour les générations futures, pour les pays et les régions actuellement les plus touchés et pour les conséquences sur la biodiversité et la destruction de l'environnement qui en résulte.

- Nouveaux modèles de consommation et de développement

Les conséquences complexes du réchauffement climatique nous obligent à reconnaître que ce processus ne peut pas être stoppé par des mesures isolées, par la lutte contre les symptômes ou uniquement par de nouveaux développements technologiques. De nouveaux modèles de développement sont nécessaires dans les domaines de l'économie, de la consommation et de la culture. L'ensemble de notre mode de vie actuel doit être réexaminé à l'aune du critère de durabilité et réorienté. Il est évident que le critère économique central de la croissance a dépassé depuis longtemps les capacités de notre

planète.[11] Il nous faudrait plusieurs Terres pour pouvoir compenser de manière naturelle les conséquences de notre modèle de consommation et d'économie. Le modèle de développement qui a prévalu jusqu'à présent, essentiellement motivé par une consommation croissante d'énergie et de ressources, n'est pas viable. Une gestion responsable de la Création qui nous a été confiée n'est pas compatible avec un « toujours plus, tout de suite, à tout moment et en tout lieu ».

- Responsabilité de la création

Jusqu'à présent, l'humanité n'a pas suffisamment pris en compte les conséquences de ses actes. Au début de l'industrialisation, les conséquences ne pouvaient pas encore être évaluées. Il était trop tentant de comprendre le mandat biblique de soumettre la terre comme un rapport d'exploitation unilatéral dans le sens « la terre nous appartient ». Ce n'est que depuis peu que nous prenons conscience des conséquences catastrophiques de nos actes, que nous sommes de plus en plus conscients que nous faisons partie de cette création et que nous ne pouvons pas échapper à cette « communauté de destin ». En tant que « couronne de la création », nous ne sommes pas au-dessus de la création, mais en tant que « terriens », nous en faisons partie.

- Modestie et confiance en Dieu

Les défis auxquels nous sommes confrontés sont immenses. Il est impossible de dire si nous pourrons éviter la crise climatique ou dans quelle mesure. Il est de plus en plus évident que nous devons remplacer le principe de la démesure par une nouvelle modestie : une économie de la modération plutôt qu'une économie de la croissance. Il s'agit d'un processus d'expérience et d'apprentissage difficile qui ne peut pas être suffisamment décrit par la notion de renoncement. Une nouvelle culture de la frugalité peut nous libérer des contraintes de la consommation et nous faire comprendre qu'une vie réussie ne peut justement pas être atteinte par un « toujours plus » et « toujours plus souvent ». Pour que le sentiment de responsabilité écologique ne donne pas naissance à de nouveaux fantasmes de toute-puissance écologique, nous sommes conscients, en tant que chrétiens, que tout n'est pas entre nos mains. La Création nous est confiée comme un cadeau. Il n'en résulte ni une attitude consistant à mettre les mains dans le cambouis, ni des fantasmes de toute-puissance écologique, mais plutôt une attitude de respect qui redécouvre et protège sans cesse l'intégrité et la beauté de la Création au milieu de la souffrance et des conflits. « Die Ehrfurcht vor dem Schöpfer impliziert die Ehrfurcht vor dem Erschaffenen sowie die Beachtung der der Schöpfung innewohnenden Masse und Grenzen ».[12] En raison du fait

[11] L'« empreinte écologique » est une mesure qui permet de déterminer la capacité de charge de notre économie. Elle ne couvre pas tous les aspects de la durabilité écologique, mais montre dans quelle mesure notre consommation de matières premières et d'environnement dépasse la capacité de charge de la Terre. Cf. www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/developpement-durable/autres-indicateurs-developpement-durable/empreinte-ecologique.html

[12] Hans Münk (1998): Nachhaltige Entwicklung und Soziallehre, in: Stimmen der Zeit 216 (4/98), 231-245. Traduction [wb]: « Le respect du Créateur implique le respect de ce qui est créé, ainsi que le respect de la masse et des limites inhérentes à la création. »

que Dieu ait conclu une alliance avec nous et sa création (Gn 9,13), nous pouvons être confiants dans le fait que Dieu n'abandonnera finalement pas cette création.

- Mise en œuvre de l'Accord de Paris

En 2015, les États membres de l'ONU ont adopté l'Accord de Paris sur le climat. D'ici 2050, les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites à zéro au niveau mondial. D'ici là, l'ère des énergies fossiles devra également être terminée au plus tard. C'est l'objectif de l'accord de Paris. Avec l'adoption de la Loi sur la protection du climat le 18 juin 2023, la « Loi fédérale sur les objectifs de la protection du climat, l'innovation et le renforcement de la sécurité énergétique », la Suisse a fait un pas vers une politique climatique responsable. D'autres étapes vers un modèle économique et de consommation plus durable sont des tâches permanentes devant lesquelles nous ne devons pas fermer les yeux si nous voulons que la responsabilité de la création ne reste pas un slogan vide de sens. La Suisse est l'un des pays les plus prospères de la planète. Il en résulte une responsabilité particulière pour le climat et l'ensemble de la Création. Du point de vue de l'éthique environnementale, la Suisse doit jouer un rôle de pionnier dans la protection du climat et de l'environnement. Il ne s'agit pas seulement d'un défi environnemental, mais aussi d'une double opportunité pour la Suisse : avec ses régions alpines, la Suisse est particulièrement touchée par le changement climatique et doit donc prendre des mesures de protection de grande envergure. Cela offre la possibilité de développer de nouvelles mesures technologiques de protection dans ce domaine, qui pourraient servir de modèle à d'autres régions du monde. En outre, en tant que pays hautement développé sur le plan technologique et scientifique et disposant de ressources financières considérables, la Suisse a la chance d'être à l'avant-garde d'un processus de transformation durable des processus économiques. Cela contribuera à assurer la prospérité à moyen et à long terme.

- Obligation de prendre position

La Suisse doit réduire son empreinte carbone, c'est une évidence pour presque tout le monde. Les décisions de principe en matière de politique climatique, de biodiversité et d'énergie sont des questions de survie pour l'humanité. Malgré la réserve compréhensible des Eglises sur les questions de politique quotidienne, leur prise de position est nécessaire. Les Eglises sont les avocates de la vie. Elles ne doivent pas se taire lorsque l'humanité met son avenir en jeu. Les directions des Eglises doivent faire valoir leur position éthiquement fondée lorsqu'il s'agit de notre survie commune. Et ce, non pas dans le sens d'une mise sous tutelle, mais avec des arguments compréhensibles, des fondements éthiques et, si possible, en faisant référence à leur propre action crédible. Avec des prises de position convaincantes et ciblées, les Eglises restent des acteurs importants de la société.

Contact:
Wolfgang Bürgstein dr. theol., dipl. oec., Secrétaire général justitia et pax
wolfgang.buergstein@juspax.ch, +41 26 510 15 44

Kurt Zaugg-Ott, œco Églises pour l'environnement, Berne
zaugg-ott@oeku.ch; +41 76 531 26 00